



Communiqué de presse
Issy-les-Moulineaux, le 14 mai 2020

OSAC fait paraître une nouvelle version du Bulletin d'Information relatif à la mise en œuvre des règlements (UE) 2019/1383 et (UE)2020/270

Le Bulletin d'Information (BI) 2020/01 traitant de la mise en œuvre du nouveau règlement (UE) 2019/1383 a été révisé pour prendre en compte notamment le règlement (UE) 2020/270 ainsi que la période d'incertitude due à la crise sanitaire liée au COVID-19 depuis la date d'applicabilité de ces règlements le 24 mars 2020 dernier.

La révision n°2 du BI 2020/01 comprend notamment :

- Des informations concernant la couverture de la période d'incertitude sur la date d'applicabilité des règlements (UE) 2019/1383 et (UE) 2020/270,
- Des références au règlement (UE) 2020/270,
- La prise en compte de la publication des AMC/GM par l'EASA,
- Des précisions concernant la classification des aéronefs.

Toutes les informations relatives aux nouveaux règlements sur la page dédiée du site d'OSAC : https://www.osac.aero/reglement_2019_1383.

A propos d'OSAC

OSAC, filiale du groupe Apave, est habilité par arrêté ministériel pour réaliser le contrôle technique de l'aviation civile. En tant que partie de l'Autorité, OSAC délivre, limite, suspend et retire les agréments des organismes de production, de maintenance, de gestion du maintien de la navigabilité et de formation à la maintenance, émet les documents de navigabilité des aéronefs et les licences de mécanicien aéronautique.

Contacts Presse :

Nadia Robert
Secrétaire Générale
Tél : 01 41 46 10 73
nadia.robert@osac.aero